Monsieur Ou Madame Adresse : ENTREPRISE A,le
LR/AR ou Mail + accusé de réception ou courrier remis en main propre contre signature. Objet : régularisation de mes droits à congés payés
Madame, Monsieur,
Dans le prolongement des jurisprudences de la Cour de cassation du 13 septembre 2023, la loi du 22 avril 2024 a modifié les règles relatives à l'acquisition de congés payés pendant un arrêt maladie pour tenir compte des prescriptions du droit de l'Union Européenne.
Désormais, les périodes d'arrêt de travail qu'il soit de nature professionnel ou non sont prises en compte comme période de travail effectif pour la détermination des congés payés. (Article L. 3141-5 du code du travail).
Ces nouvelles dispositions, sont applicables depuis le 1er décembre 2009 selon la loi n°2024-364 du 22 avril 2024 (Article 37).
Au regard de ma situation, je suis amené(e) à solliciter la régularisation de mes droits à congés, selon mes arrêts maladies listés ci-dessous. (Préciser les période des arrêts maladies).
(Treciser les periode des direis madules).
Merci de bien vouloir régulariser mes droits dans les plus brefs délais Sans réponse de votre part, je me réserve la possibilité de saisir les juridictions compétentes.
Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations respectueuses.

NOM PRENOM

SIGNATURE

NB : Copie au Syndicat Départemental CGT FAPT